

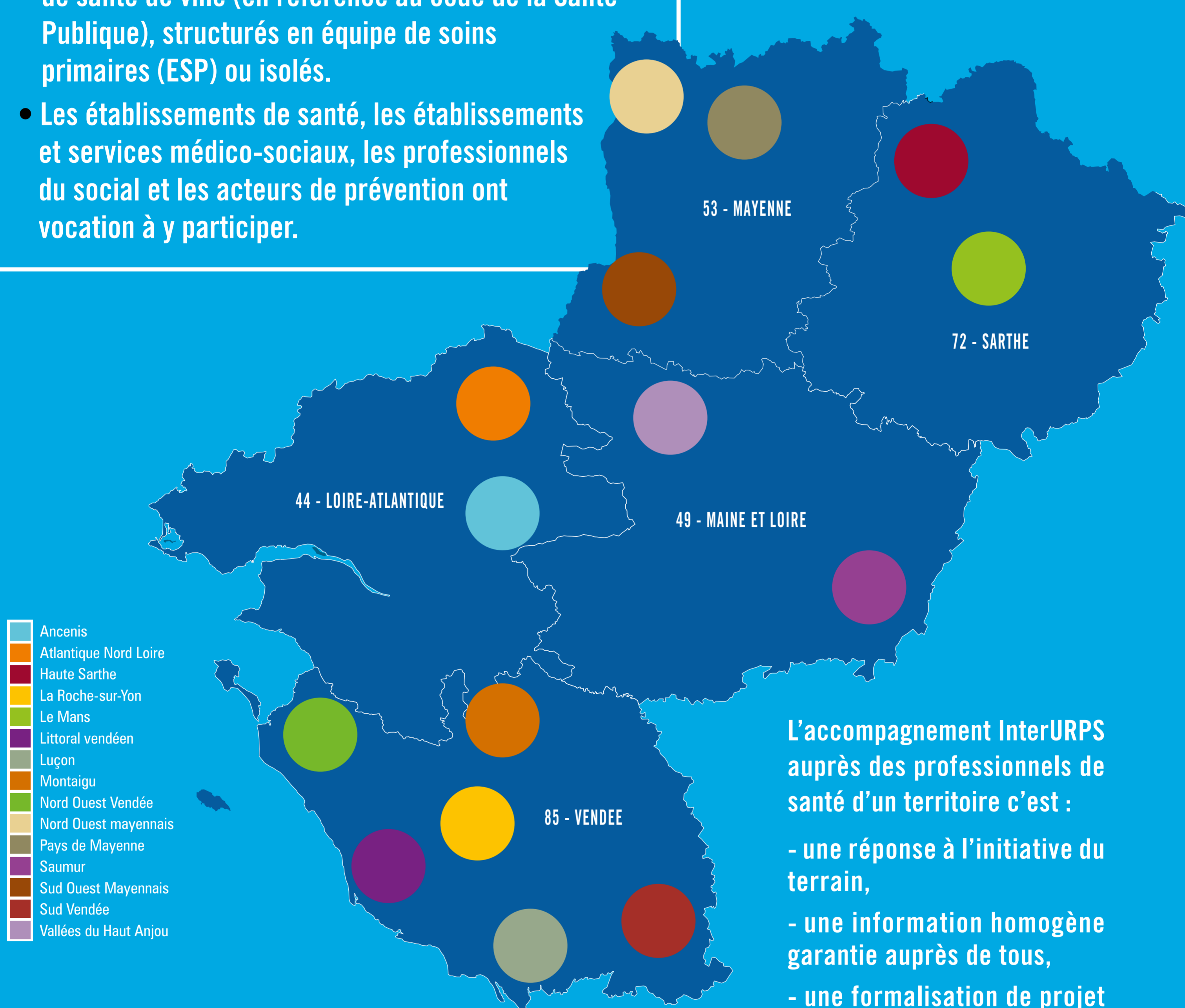
COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

La coordination
des professionnels de Santé
au service de la population

LES URPS S'ENGAGENT !

UN COLLECTIF D'ACTEURS EN SANTÉ

- Elle est créée à l'initiative de professionnels de santé de ville (en référence au code de la Santé Publique), structurés en équipe de soins primaires (ESP) ou isolés.
- Les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux, les professionnels du social et les acteurs de prévention ont vocation à y participer.



L'accompagnement InterURPS auprès des professionnels de santé d'un territoire c'est :

- une réponse à l'initiative du terrain,
- une information homogène garantie auprès de tous,
- une formalisation de projet maîtrisée et simple,
- une harmonisation et une cohérence régionales.



*La médecine libérale
explore de nouveaux horizons*

**PAYS DE
LA LOIRE**

